

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.

Du 21 octobre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.

Du 21 octobre 2011

NOR D E F F 1 1 2 9 0 2 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 23; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 252 du 29 octobre 2011, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2012.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 21 octobre 2011, l'article 3. de l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement est modifié comme suit :

SERVICE DOTÉ D'UNE RÉGIE DE RECETTES et d'avances.	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Remplacer : Service d'administration et de rémunération des personnels, à Paris	100 000	Le directeur du service d'administration et de rémunération des personnels
Par : Service d'administration et de rémunération des personnels, à Paris	50 000	Le directeur du service d'administration et de rémunération des personnels